



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

FAITS ET
CHIFFRES

Fonction publique

Tableau de synthèse de l'emploi public en 2017



RAPPORT ANNUEL

Tableau de synthèse sur l'emploi salarié aux 31 décembre 2015

Ce tableau permet de situer l'emploi public dans l'ensemble de l'emploi salarié en France. Il permet également de préciser les contours de la fonction publique (ensemble de ses trois versants : État, territorial et hospitalier). Au 31 décembre 2015, les établissements dans lesquels le recrutement de droit commun de l'agent relève du droit public emploient 5,65 millions de personnes, y compris bénéficiaires de contrats aidés, en métropole et dans les DOM. Si l'on se restreint au périmètre de la fonction publique, ces effectifs s'élèvent à 5,45 millions d'agents hors bénéficiaires de contrats aidés auxquels s'ajoutent 198 000 bénéficiaires de contrats aidés.

Présentation du tableau de synthèse

Si les employeurs publics, en particulier l'État peuvent employer des agents à l'étranger (services extraterritoriaux tels que les ambassades), le champ géographique dans lequel se situe la résidence administrative qui est retenu est celui de la métropole et des départements d'outre-mer (DOM), ce qui permet d'évaluer de manière homogène l'emploi public et l'ensemble de l'emploi salarié.

Le tableau classe chaque employeur en fonction de trois caractéristiques : sa catégorie juridique, sa nature économique et le statut de recrutement de droit commun de ses agents.

Ce classement s'opère de la façon suivante :

- en ligne, les employeurs sont d'abord distingués en fonction de leur catégorie juridique selon la codification Sirène de l'Insee, qui repose sur les critères du droit administratif et du droit des sociétés ; puis en fonction de leur nature économique (appartenance ou non au champ des administrations publiques des comptes nationaux), distinguant les employeurs non marchands des employeurs marchands.

- en colonne, les employeurs sont classés en fonction du statut de droit commun de leurs agents : droit public, droit privé ou droit particulier (public ou privé).

Le tableau de synthèse permet d'estimer l'importance de l'emploi public, au 31 décembre 2014, selon différents concepts :

- **dans l'approche juridique**, le nombre de personnes dépendant de la **fonction publique** (administration de l'État, collectivités territoriales et établissements publics administratifs) dans lesquels le recrutement de droit commun de l'agent relève du statut général de la fonction publique s'élève à 5,65 millions (en comptant les 198 000 bénéficiaires de contrats aidés), soit 20,7 % de l'emploi total.

- **dans l'approche économique**, le nombre de personnes travaillant à titre principal dans des **administrations publiques** (administrations, organismes publics et organismes privés financés majoritairement par prélèvements obligatoires) s'élève à 6,1 millions, ce qui représente 22,6% de l'emploi total en métropole et dans les DOM.

Évolution des effectifs entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015

Fin 2015, la fonction publique, tous versants confondus, emploie 2 300 agents (hors bénéficiaires de contrats aidés) de plus que fin 2014 (soit une quasi stabilité des effectifs). Le nombre de bénéficiaires de contrats aidés dans la fonction publique évolue peu : 192 300 fin 2014 contre 197 700 fin 2015.

Y compris bénéficiaires de contrats aidés, l'administration de l'État enregistre une augmentation de 1 600 emplois (+0,1 %) tandis que les collectivités territoriales (qui représentent les ¾ de l'emploi de la fonction publique territoriale) enregistrent un recul de 2 900 agents (-0,2 %). L'ensemble des établissements publics administratifs relevant de la fonction publique, qui regroupe les EPA de l'État, de la fonction publique territoriale et hospitalière, accroît ses effectifs de 8 600 agents dont 6 800 sur le champ des APU (+0,3 %) et 1 800 hors APU (+1,6 %).

Au total, les APU ont diminué le nombre de leurs salariés de 1,6 % avec une hausse de 5 500 emplois sur le champ de la fonction publique et une baisse de 107 300 emplois sur le champ des établissements à recrutement de droit privé.

Ligne	Statut juridique de l'employeur		
	Intitulé	Code catégorie juridique Sirene	Comptes nationaux
1	Administration de l'État	71 hors 7111 et 7112	APU (non marchand)
		7111	
		7112	
2	Collectivités	72	hors APU (marchand)
3	Établissements publics administratifs	73	
4	Organismes publics administratifs	74	APU (non marchand)
			hors APU (marchand)
5	Personnes morales de droit public soumises au droit commercial	4	APU (non marchand)
			hors APU (marchand)
6	Personnes physiques, sociétés commerciales	1,2,3,5,6 (hors 32)	APU (non marchand)
			hors APU (marchand)
7	Organismes privés spécialisés et groupements de droit privé	8,9	APU (non marchand)
			hors APU (marchand)

Légende

 Fonction publique.

 Administrations publiques (APU) au sens des comptes nationaux

(1) Offices agricoles (Epic) intégrés dans France Agrimer en 2009 (EPA)

(2) Caisse des dépôts et consignations : assimilée à EPA, mais relevant de codification Sirene 74 (autres pers

classement des employeurs

Statut de recrutement de droit commun de l'agent		
Colonne		
1	2	3
Droit public	Droit public particulier / privé à statut	Droit privé
Ministères dont enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat		
Autorités constitutionnelles		
Autorités administratives indépendantes		
Régions, départements, communes		
EPA nationaux : Pôle emploi, Crous, CNRS, INRA, Inserm, France Agrimer ⁽¹⁾ etc., EPL, EPA des collectivités territoriales, hôpitaux publics, étab. médico-sociaux	Organismes consulaires, associations syndicales autorisées, associations foncières urbaines ou de remembrement	Caisses nationales du régime général de Sécurité sociale
OPH, Caisses de crédit municip., maisons de retraite publiques, divers EPA locaux marchands, Institut jeunes aveugles/sourds, Hôpital Quinze-Vingts, Caisse des dépôts et consignations ⁽²⁾		
	GIP non marchands, groupements de coopération sanitaire, agences dép. d'insertion	IGSA, Institut franco-allemand, St Louis etc.
Cercles et foyers des armées		Cultes d'Alsace-Lorraine
		Ademe, BRGM, CEA, Charbon. de France, Cirad, Cnes, Onera, INA, IFP Énergie nouvelle, Opéra national de Paris, Réunion des musées nationaux, offices de tourisme, etc.
Office national des forêts	RATP, SNCF Banque de France	Grands ports maritimes UGAP, AFD OPAC/OPH EPIC locaux et régies
		Safer
	La Poste EDF Aéroports de Paris	dont Air France, France Télécom France Télévision, DCNS, GDF Suez, GIAT industries-Nexter, Imprimerie nationale
		Organismes de protection sociale, hôpitaux à but non lucratif, associations ODAC, associations ODAL
		Mutuelles, comités d'entrep., organismes professionnels, syndicats de propriétaires, associations et fondations non à financ. public maj.

Encadré 1 : Définition des lignes et des colonnes du tableau

La ligne 1 correspond à l'administration de l'État et se décompose elle-même en trois niveaux : **les ministères** (administration centrale et services déconcentrés de l'État, y compris la Défense), les **autorités constitutionnelles** et **les autorités administratives indépendantes**.

La ligne 2 correspond aux **collectivités territoriales** au sens strict : régions, départements et communes (depuis l'édition du RA 2010-2011, les effectifs de la préfecture de Police de Paris ne sont plus décomptés avec les effectifs des départements, mais avec ceux des services déconcentrés des ministères).

La ligne 3 correspond aux **établissements publics administratifs (EPA) et autres organismes publics administratifs**.

Les EPA classés en APU, placés en colonne 1 correspondent à la situation la plus courante : caractère non marchand et statut de recrutement de droit public : Pôle emploi, Crous, CNRS, personnel propre des universités, EPA locaux (CCAS, communautés urbaines, etc.), hôpitaux publics, etc.

Les EPA produisant des services marchands tout en recrutant des personnels relevant du statut général de la fonction publique apparaissent également en colonne 1 : Caisse des dépôts et consignations, offices publics de HLM, maisons de retraite publiques ; leur chiffre d'affaires couvrent la majorité de leurs charges d'exploitation.

Les personnels des organismes consulaires (chambres d'agriculture, de commerce et d'industrie, des métiers) relevant d'un droit public particulier figurent en colonne 2 et ceux des caisses nationales de la Sécurité sociale et du centre d'études supérieures de la Sécurité sociale relevant du droit privé figurent en colonne 3.

La ligne 4 correspond aux personnes morales de droit public hors établissements publics à caractère administratif (groupement d'intérêt public notamment, incluant les agences régionales de santé)

La ligne 5 correspond aux personnes morales de droit public soumises au droit commercial (EPIC et Banque de France).

Les EPIC nationaux non marchands du domaine de la recherche et de la culture, à recrutement de droit privé, sont en colonne 3 : CEA, Cnes, Onera, Opéra national de Paris, Réunion des musées nationaux, etc. Parmi les EPIC marchands, l'Office national des forêts est classé en colonne 1.

Les EPIC nationaux marchands, qui sont des entreprises à statut (RATP, SNCF), sont en colonne 2, ainsi que la Banque de France. Les autres EPIC sont en colonne 3 : OPAC/OPH, EPIC locaux et régies notamment.

La ligne 6 correspond aux **personnes physiques et sociétés commerciales** (dont La Poste).

La ligne 7 correspond aux **organismes privés spécialisés et groupements de droit privé**.

2 L'emploi public selon différents concepts au 31 décembre 2015

	Effectifs des « administrations publiques »	Effectifs de droit public Colonne 1 et lignes 1 à 5	Effectifs de la fonction publique métropole et DOM Colonne 1 et lignes 1+2+3
Total y compris emplois aidés	6 069 700	5 657 300	5 648 000
Total hors emplois aidés		5 459 300	5 450 300

Sources : Siasp, DADS, Insee ; enquête SAE, Drees. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information

Champ : France entière : métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger.

Les chiffres sont arrondis à la centaine. Le total et les évolutions sont calculés sur les données initiales.

3 Ventilation des effectifs salariés au 31 décembre à titre principal

[en milliers]

Ligne	Statut juridique de l'employeur		
	Intitulé	Code catégorie juridique Sirène	Comptes nationaux
1	Administration de l'État	71 hors 7111 et 7112	APU (non marchand)
		7111	
		7112	
2	Collectivités	72	hors APU (marchand)
3	Établissements publics administratifs	73	
4	Organismes publics administratifs	74	
5	Personnes morales de droit public soumises au droit commercial	4	hors APU (marchand)
			APU (non marchand)
6	Personnes physiques, sociétés commerciales	1,2,3,5,6 (hors 32)	hors APU (marchand)
			APU (non marchand)
7	Organismes privés spécialisés et groupements de droit privé	8,9	hors APU (marchand)
			APU (non marchand)
Ensemble			APU (non marchand)
			fonction publique
			hors APU (marchand)

Sources : Siasp, DADS, Insee ; enquête SAE, Drees. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

CA = contrats aidés

2015, salariés

Statut de recrutement de droit commun de l'agent					
Colonne					
1		2		3	
Droit public		Droit public particulier / privé à statut		Droit privé	
hors CA	1 913,0				
y c. CA	1 914,1				
hors CA	0,7				
y c. CA	0,7				
hors CA	1,7				
y c. CA	1,7				
hors CA	1 404,1				
y c. CA	1 473,1				
hors CA	2 026,3	hors CA	36,8	hors CA	15,0
y c. CA	2 146,3	y c. CA	37,1	y c. CA	15,0
hors CA	104,5				
y c. CA	112,1				
		hors CA	11,8	hors CA	1,9
		y c. CA	12,2	y c. CA	1,9
hors CA	0,0			hors CA	0,4
y c. EA	0,1			y c. CA	0,4
				y c. CA	42,7
y c. CA	9,2	y c. CA	203,9	y c. CA	89,4
				y c. CA	0,8
		y c. CA	297,3	y c. CA	16 128,6
				y c. CA	424,1
				y c. CA	1 609,2
y c. CA	5 535,9	y c. CA	49,3	y c. CA	484,5
hors CA	5 450,3				
y c. CA	5 648,0				
y c. CA	121,4	y c. CA	501,1	y c. CA	17 827,6

Légende

- Fonction publique
- Administrations publiques (APU) au sens des comptes nationaux
- Source Siasp

4 Évolution des effectifs salariés (y compris bénéficiaires) au 31 décembre 2015, salariés à titre principal

Ligne	Statut juridique de l'employeur		
	Intitulé	Code catégorie juridique Sirene	Comptes nationaux
1	Administration de l'État	71 hors 7111 et 7112	APU (non marchand)
		7111	
		7112	
2	Collectivités	72	hors APU (marchand)
3	Établissements publics administratifs	73	
4	Organismes publics administratifs	74	APU (non marchand)
			hors APU (marchand)
5	Personnes morales de droit public soumises au droit commercial	4	APU (non marchand)
			hors APU (marchand)
6	Personnes physiques, sociétés commerciales	1,2,3,5,6 (hors 32)	APU (non marchand)
			hors APU (marchand)
7	Organismes privés spécialisés et groupements de droit privé	8,9	APU (non marchand)
			hors APU (marchand)
Ensemble			APU (non marchand)
			fonction publique
			hors APU (marchand)

Sources : Siasp, DADS, Insee; enquête SAE, Drees. Traitement DGAFFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

CA = contrats aidés

Financiers de contrats aidés) entre le 31 décembre 2014

Statut de recrutement de droit commun de l'agent					
Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3	
Droit public		Droit public particulier / privé à statut		Droit privé	
nombre	1,2				
%	0,1				
nombre	0,1				
%	9,1				
nombre	0,4				
%	32,6				
nombre	-2,9				
%	-0,2				
nombre	7,3	nombre	-2,3	nombre	0,7
%	0,3	%	-5,7	%	4,9
nombre	1,8			nombre	
%	1,6			%	
		nombre	1,0	nombre	0,4
		%	8,6	%	26,5
nombre	0,0			nombre	0,0
%	-11,1			%	-4,8
				nombre	0,3
				%	0,8
nombre	-0,1	nombre	-5,0	nombre	-0,1
%	-0,7	%	-2,4	%	-0,1
				nombre	-0,2
				%	-19,2
		nombre	-6,2	nombre	140,7
		%	-2,0	%	0,9
				nombre	-6,1
				%	-1,4
				nombre	14,1
				%	0,9
nombre	6,0	nombre	-1,3	nombre	-4,8
%	0,1	%	-2,6	%	-1,0
nombre	7,8				
%	0,1				
nombre	1,7	nombre	-11,2	nombre	154,7
%	1,5	%	-2,2	%	0,9

Légende

Fonction publique

Administrations publiques (APU) au sens des comptes nationaux

Source Siasp

Fonction publique Chiffres-clés 2017

Ce produit dérivé du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique* propose une synthèse des chiffres-clés de la partie Faits et chiffres.

RAPPORT ANNUEL

La collection **Rapport Annuel** rassemble les rapports publiés par la DGAFP. Le **Rapport annuel sur l'état de la fonction publique** présente, dans la partie « Politiques et pratiques de ressources humaines », les grands axes de gestion des ressources humaines et, dans la partie statistiques « Faits et chiffres », un bilan social de la fonction publique. Cette collection propose également le **Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique**, dont la première édition est parue en 2014. En sont issues des brochures telles que « Chiffres-clés » et « Tableau de synthèse ».

POLITIQUES D'EMPLOI PUBLIC

Les publications regroupées au sein de cette collection traitent tous les thèmes rattachés à la gestion prévisionnelle des ressources humaines, de la gestion des connaissances à celles des compétences. Elle propose également les protocoles d'accord issus des négociations avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique.

CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Destinée à tous les cadres de la fonction publique - encadrement supérieur, cadres intermédiaires et de proximité - cette nouvelle collection propose des outils de management et de gestion des ressources humaines. L'objectif : fournir à ces managers des outils pour agir.

LES ESSENTIELS

Cette collection - destinée à un large public - rassemble sous forme de fiches ou de livrets pédagogiques, les informations concernant le recrutement, les concours, les carrières, la formation et, au sens large, tous les aspects du parcours professionnel des agents de la fonction publique.

OUTILS DE LA GRH

Destinée en priorité aux gestionnaires des ressources humaines, cette collection regroupe de nombreux outils d'aide au pilotage utilisés au quotidien par les services RH. Le *Répertoire interministériel des métiers de l'État* (Rime), des guides ponctuels comme *L'apprentissage dans la fonction publique de l'Etat*, ou encore des kits d'outils pratiques comme celui sur *Les instances médicales dans la fonction publique*, en font ainsi partie.

STATISTIQUES ET RECHERCHE SUR LA FP

Cette collection est déclinée en quatre sous-collections, destinées aux décideurs, gestionnaires, statisticiens et chercheurs : « Stats rapides » présente des indicateurs et premiers résultats ; « Point Stat » livre une analyse synthétique des résultats d'enquêtes et d'études statistiques en quelques pages ; « Documents et méthodes » propose des points d'étape sur des travaux de recherche et de méthodologie ; « Études, recherche et débats » présente des analyses approfondies, aussi bien quantitatives que qualitatives.